

La date de mise en recouvrement des rôles ci-dessus s'élevant à la somme de Un Million Quinze Mille Cinq Cent Un Francs, est fixée au 20 août 1962.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Autorisation d'enseigner

N° 70/D/MEN du 21-8-62. — Mme Van Royen née Bronsard Janine, professeur diplômé d'Éducation Ppysique, est autorisée à assurer pendant l'année scolaire 1961-62 et à partir du 1^{er} octobre 1961, un service partiel de 12 heures d'Éducation Physique et de Plein Air au Lycée Bonnacarrère de Lomé.

Les services de Mme Van Royen seront rétribués au tarif des heures supplémentaires actuellement en vigueur dans l'enseignement secondaire — (Taux des Instituteurs Principaux : 18 heures).

La présente décision prendra effet à compter du 1^{er} Octobre 1961.

Rectificatif

RECTIFICATIF du 21-8-62 à la décision n° 48/MEN du 22 mai 1962 chargeant de cours de spécialités des fonctionnaires de l'Enseignement du Second Degré et assimilés pendant le deuxième trimestre de l'année scolaire 1961-62 (Janvier — Février — Mars 1962)

Après :

Taux des Instituteurs : 18 heures

Mme d'Almeida Justine : 1 heure par semaine pendant le trimestre

Ajouter :

Taux des Instituteurs Principaux : 18 heures

Mmes Artéaga Edith : 2 heures par semaine pendant le trimestre

Lafage Suzanne : 1 heure 1/2 par semaine pendant le trimestre

Vanroyen Janine : 12 heures par semaine pendant le trimestre

M. Lafage Louis : 4 heures par semaine pendant le trimestre

(Le reste sans changement).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES MINES, DES TRANSPORTS ET DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Elaboration d'un mystère de réimmatriculation des véhicules et engins routiers dans la série normale du Togo

ADDITIF du 17/8/62 à l'arrêté n° 8/MTP/TP du 27 Février 1962 nommant une Commission chargée d'élaborer un système de réimmatriculation des véhicules et engins routiers dans la série normale.

Article Premier. — Ajouter :

— Un Représentant du Service des Douanes

— Un Représentant du Service des Contributions Directes

(Le reste sans changement)

Nomination

N° 331/D/MTP/TP. du 27-8-62. — M. Konfo Lucien, chauffeur journalier en service à la Subdivision des Travaux Publics du Sud à Lomé, est nommé chauffeur permanent 2^e catégorie échelle A.

Le salaire de l'intéressé reste imputable sur Fonds de Travaux.

La présente décision aura effet à compter du 1^{er} Septembre 1962.

Affectations

N° 312/D/MTP/PT. du 14-8-62. — Adoukoue Vincent, agent permanent de 2^e catégorie échelle A des Postes et Télécommunications, rappelé à l'activité pour compter du 1^{er} Août 1962, est affecté au bureau de Postes de Dapango en renforcement d'effectif.

La présente décision prend effet pour compter du 1^{er} Août 1962.

N° 314/D/MTP. du 14-8-62. — M. Assiongbon Kangni Henri, contremaître adjoint 2^e échelon, en service à la Subdivision des Travaux Publics de Sokodé, est affecté au Secteur des T.P. de Palimé en remplacement de M. Gbenyedji Boniface.

M. Gbenyedji Beniface, adjoint technique diéseliste contractuel des travaux publics, en service au Secteur des T.P. de Palimé, est affecté à Lomé — Tokoin (Atelier Engins Routiers).

Les émoluments des intéressés restent imputables au budget général, chapitre 18 — article 6.

La présente décision aura effet pour compter de la date de sa signature.